
COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT
N°3 – ANNÉE 2024/2025

Jeudi 6 février 2025 à 18h en salle de réunion B1

Rappel de l'ordre du jour communiqué aux membres du CE :

I – Affaires pédagogiques

- Préparation de la rentrée 2025-2026

II- Questions diverses

Personnes présentes :

Pascal ROQUES, Céline ROUQUET, Jean-Louis BIHRY, Tofik BOUBAKRY, Naïma DEROUICH, Bruno LE MORVAN, Thierry BURLION, Rodolphe IZAMBARD, Lamia SAIMI, Cécile LECARDONNEL, Amine BRYAJ, David RAVELEAU, Tarik LE MAACHI, Rabia ATOUFI, Bahya SENOUSSAOUI, Fouzia YABIR, Meryem BELYAMANI EL ALJ, Aboubakr MEZZOUR, Kenza OUZZANI TAHFI, Hammadi KABBAJ, Amine BENCHEKROUN, Saad CHOUFFANI EL FASSI, Rayan SALAH-EDDINE, Mariame HACHIMI IDRISSE, Ghali EL ALJ, Omar SIDI HIDA.

Sont excusés :

Guylène ESNAULT, J-M MERIAUX, Arnaud DE BONDUWE LUCIANI, Mohamed BARGUINO, Rania BENNANI, Nathalie SOIRAT, Gilles DAGESCY, Abdelghani YOUMNI, Mohamed OULKHOUIR, Ghislaine EL HADDAD, El Mehdi REDDAD, Julien CAILLEAU, Bouchra LAGZOULI, Christophe DERAMBURE.

Monsieur ROQUES, Président du Conseil d'Établissement, fait circuler la feuille d'émargement et annonce que le quorum est atteint.

Le Conseil débute à 18h11.

Les membres du CE adresse leurs condoléances à Madame EL ALAOUI.

Pour le secrétariat de la séance et la rédaction du compte-rendu, Monsieur ROQUES propose que Madame SAHLOUT (Assistante de Direction du Lfilm), soit désignée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Adoption de compte-rendu précédent :

Le compte-rendu du précédent Conseil d'Établissement (n°2 du 14 novembre 2024 – Année 2024_2025) sera soumis au vote lors du prochain Conseil d'établissement.

L'ordre du jour est rappelé et adopté à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

I – Affaires pédagogiques

- Préparation de la rentrée 2025-2026



1. Préparation de la rentrée 2025-2026



L'évolution des effectifs et ses impacts

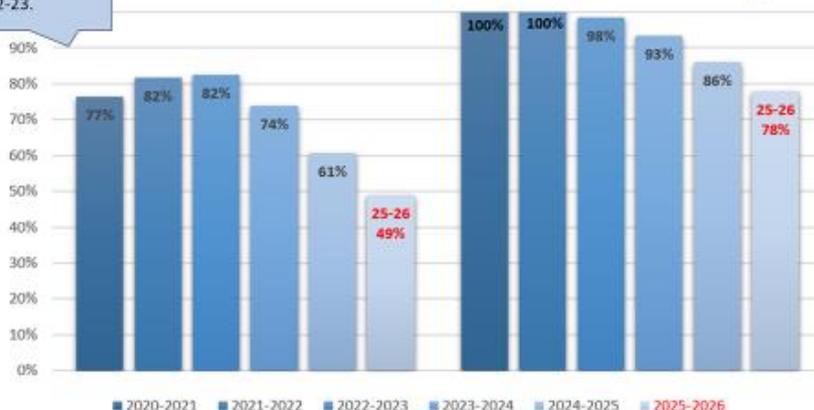
Mers Sultan :
Baisse constante du taux d'occupation depuis 22-23.

Taux d'occupation :

Ecole Mers Sultan

Ecole Val d'Anfa

Val d'Anfa :
Baisse du taux d'occupation moins importante qu'à M.Sultan.



réseau mlfmonde

4



1. Préparation de la rentrée 2025-2026



L'évolution des effectifs et ses impacts

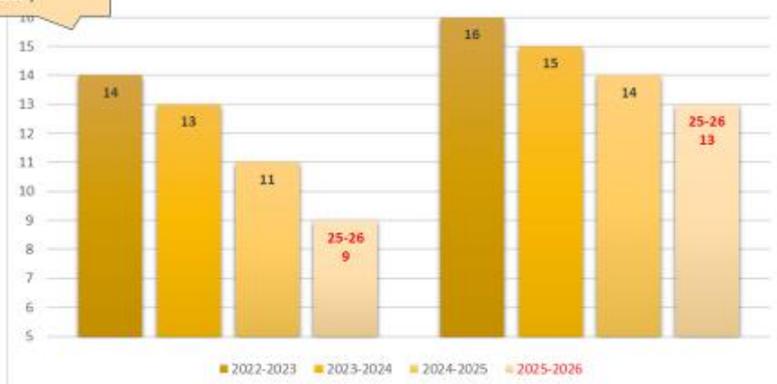
Mers Sultan :
Baisse des effectifs de -40% en 3 ans. (376 → 224)

Evolution du nombre de divisions (classes)

Ecole Mers Sultan

Ecole Val d'Anfa

Val d'Anfa :
Baisse des effectifs -21% en 3 ans. (449 → 355)



réseau mlfmonde

5



Les constats actuels

Malgré la qualité reconnue de l'enseignement dispensé, des projets mis en oeuvre, et de l'accueil réservé aux familles,

- l'école de Val d'Anfa souffre avant tout de la concurrence
- l'école de Mers Sultan souffre surtout des difficultés de circulation

réseau mlfmonde



Les représentants des parents d'élèves interrogent sur le niveau des classes qui seront fermées.

Monsieur Roques explique que la fermeture est en lien avec la montée des effectifs. De ce fait, il n'y aura pas de recrutement en PS l'année prochaine à Mers Sultan. Si des familles souhaitent inscrire leur enfant, elles seront invitées à le faire dans les écoles de Val d'Anfa ou de Bouskoura.

La Direction se tient en alerte si un cas d'inscription de fratrie se présente à Mers Sultan, ce qui n'est actuellement pas le cas.

Monsieur Roques rappelle que la qualité des deux écoles du centre-ville ne sont pas remises en cause. Il explique que selon l'étude effectuée par le Cabinet Naos, il existe actuellement 30 000 places disponibles sur Casablanca et périphérie pour 26 000 inscrits.

Les représentants des parents d'élèves questionnent sur l'offre de transport proposé pour inciter les familles à s'inscrire à Mers Sultan.

Monsieur Izambard précise que ce point a été discuté en Conseil d'école et ajoute qu'il n'est pas possible de créer un circuit. Il ajoute qu'il est question de très jeunes enfants donc un transport collectif à une heure si matinale n'a pas retenu le suffrage des parents.

Monsieur Roques explique que la stratégie sera déterminée une fois les résultats de l'enquête Naos rendus.

Plusieurs scénarios seront alors proposés et discutés en équipe de Direction, en Conseil d'établissement et avec la Mlf.

Monsieur Roques rappelle que le modèle actuel des 10 divisions par niveau au secondaire existe par l'alimentation des 4 écoles.

Il précise donc que le modèle même sera interrogé quand le centre-ville ne permettra plus ce schéma. Se pose la question d'un 3^{ème} site à Bouskoura, le critère numéro 1 des familles dans le choix de l'établissement étant la proximité du lieu d'habitation.

Monsieur Roques répond aussi à la question des représentants du personnel d'un collège en centre-ville en expliquant que cela fait également partie des options.

Il insiste sur la nécessité de l'étude menée, la dernière ayant 8 ans, compte tenu des changements profonds du secteur de l'éducation au Maroc ainsi que de la situation démographique qui évolue fortement.

Il ajoute que le taux de croissance du secteur d'activités de l'enseignement français au Maroc a subi une forte baisse entre 2019 et 2025.

En réponses aux représentants des élèves, Monsieur Roques explique que la fin de l'enquête est programmée pour la mi mars.

Plusieurs questions sont alors posées concernant l'établissement Daudet, sur son devenir, sur la concurrence pour le LFILM.

Monsieur Roques modère en invitant à attendre les chiffres pour mesurer l'impact réel.

Les représentants du personnel interrogent Monsieur Roques sur l'installation de classes EBEP dédiée. Ce dernier réaffirme sa décision de ne pas en créer car il n'existe pas de raison objective de créer une école inclusive spécialisée.

Monsieur Izambard ajoute qu'une telle création impliquerait une charge économique, des partenariats à trouver avec des équipes de soins, et poserait la question de la continuité au secondaire.

De plus, le LFILM n'a pas, actuellement, les ressources (humaines, financières et structurelles) nécessaires à une telle création.

Monsieur Roques conclut sur le manque d'intérêt pédagogique d'une telle création de classe dédiée car cela irait à l'encontre du dispositif même des unités inclusives.

Aux questions des représentants des parents d'élèves, Monsieur Roques informe que 700 familles du LFILM sont actuellement touchées par l'enquête avec également des cibles externes.

L'intérêt est fort d'entendre ce que nos familles ont à exprimer.

Monsieur Roques souhaite que chacun prenne conscience que la qualité doit être à la hauteur du prix demandé aux familles.

Ils existent de nombreux points d'appui mais également des fragilités sur lesquelles se concentrer.

Le taux de satisfaction des parents et les propositions des familles sont un point de départ de la réflexion.

La question du nombre d'élèves par classe est alors évoquée par tous les représentants.

Monsieur Roques rappelle que des moyens supplémentaires sont apportés, avec des coûts structurels. Il présentera les moyens surnuméraires lors du prochain Conseil du 2nd degré.

Monsieur Izambard souligne alors que le nombre d'élèves par classe ne pose pas de problème aux familles du centre-ville qui demandent le transfert vers les sites de Bouskoura.

Monsieur Roques ajoute que la limite d'élèves par classe est de 30 mais qu'il est impossible d'opposer un refus à certaines demandes.



1. Préparation de la rentrée 2025-2026

L'organisation de la rentrée 2025 visera à :

- **optimiser les ressources humaines et matérielles**
 - répartition équitable du temps de travail de Rodolphe Izambard directeur sur les deux écoles (présence forte à VA notamment en début d'année)
 - maintien d'Abdelhak HANANE coordo VS à 100% sur VA
 - création de la fonction de professeur relais sur les deux sites
- **harmoniser encore davantage les pratiques pédagogiques**
- **impulser des projets communs**
 - développer des projets communs aux deux écoles et/ou sur les deux écoles (auteur jeunesse, Cie de théâtre, Fête de fin de Ramadan, graduations...)
 - favoriser les rencontres entre les équipes, entre les élèves, entre les familles

L'organisation de la rentrée 2025 verra :

Un directeur unique pour les deux écoles, secondé par une gestionnaire et une adjointe-relais sur chaque site

- Aurélie Eschlimann à Mers Sultan
- Sophie Demey à Val d'Anfa

Leur rôle sera de :

- Alerter le directeur en cas de difficultés ou d'incidents majeurs.
- Assumer l'autorité et prendre des décisions qui s'imposent en cas d'urgence et d'indisponibilité du directeur.
- Accueillir et répondre aux sollicitations des familles.
- Assurer une communication fluide entre les acteurs de l'école.
- Collaborer avec la gestionnaire pour garantir une organisation efficace.
- Faire respecter les décisions et les procédures établies.

Vue d'ensemble des moyens humains au service des professeurs et des familles

		Directeur	Relais du directeur	Gestionnaire	Technicien Info	Coord Vie Scol
24-25	MS	R. Izambard	/	H. Hadri	A.Madjoubi	/
	VA	A. De Bonduwé	/	I. Jabir		A.Hanane
25-26	MS	R. Izambard	A.Eschlimann	H. Hadri	A.Madjoubi	A.Hanane
	VA		S. Demey	I. Jabir		

+ sur les deux sites

- pour les élèves EBEP : Mme Benamar (PAP et PPS) et M. Moal (PPRE)
- pour l'accompagnement pédagogique des enseignants : Mme Vitoux

Les représentants des élèves interrogés sur le devenir du projet pHare compte tenu de l'augmentation des responsabilités de Monsieur Izambard.

Ce dernier explique que compte tenu de l'absence actuelle de Monsieur De Bonduwe Luciani, empêché, il travaille déjà sur les deux sites. Il a donc dû déléguer à des collègues porteurs, eux aussi, du projet (Mesdames Benkirane et Siari, Monsieur Idder).

Les représentants des professeurs interrogés sur la décharge du temps de classe accordée au PE relais du Directeur.

Monsieur Izambard explique qu'ils profiteront de la prise en charge des classes par les heures d'APC langues pour décharger les PE relais. Il ajoute qu'il n'y a aucun renoncement que c'est simplement une question d'organisation.

Monsieur Roques ajoute que le dispositif sera présenté en Conseil d'école de Mers Sultan et Val d'Anfa.

Les représentants des parents s'accordent sur le rejet ferme de la décision de n'avoir qu'un Directeur pour deux sites.

Ils expliquent que les frais de scolarité sont identiques en centre-ville et à Bouskoura alors que le service proposé aux familles ne l'est pas.

Monsieur Roques réaffirme que la décision prise par la Direction est définitive.

Il ajoute que le rejet des associations de parents sera notifié dans le PV et les invites à refaire un point, à date, l'année prochaine.

Il précise enfin que le scénario retenu pour la stratégie 2030 du LFILM sera présentée en CE de fin d'année.

II- Questions diverses

Aucune question transmise.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROQUES clôture le Conseil à 19h07.

FIN
